

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

<http://www.unitesgppolice.com>

07/03/2022

ENP DE MONTBELIARD

Le 4 mars dernier, UNITÉ SGP POLICE rencontrait la direction de l'école pour faire le point sur divers dossiers.

Présents:

Pour l'Administration : Mme Sylvie RUER, Directrice de l'école de police de Montbéliard et M. Nicolas GRETH, Directeur Adjoint.
Pour notre Organisation Syndicale : Frédéric PRASSEL, Délégué Zonal Formation EST, Richard LESPINASSE, Délégué local et Éric TINTILLIER délégué local adjoint.

LES THÉMATIQUES ABORDÉES :

1. Les problèmes d'effectifs (USI et FTSI)
2. L'amélioration de la qualité de vie au travail
3. Les avancements et les impacts du nouveau protocole.

1. Les problèmes d'effectifs (USI, FTSI)

USI :

Le bureau local fait remarquer que le manque d'effectifs à l'USI devient préoccupant et qu'il devient **"URGENT"** de recruter des personnels pour combler les départs à la retraite et anticiper les prochains départs de certains personnels du poste de police que ce soit en journée ou à la nuit. Le bureau local demande un point sur les demandes en cours de la Direction pour pallier ce manque d'effectifs.



Réponse de la Direction :

Une des problématiques soulevées par Mme la Directrice est que certains collègues ne sont plus actuellement au poste car ils posent le reliquat de leurs congés et de leurs heures supplémentaires avant leur départ en retraite. Ils comptent encore dans les effectifs mais ne sont plus physiquement présents. Mme RUER nous informe qu'une demande de 3 effectifs est en cours et qu'un formateur en attente de RSA va venir compléter une brigade de jour.

Le bureau local fait remarquer à madame la Directrice que cette demande de 3 collègues pour venir combler les départs des effectifs du poste est insuffisante. De plus, d'après le règlement des structures de formations les USI doivent à terme gérer les procédures disciplinaires comme c'est le cas déjà dans plusieurs écoles. Pour le bureau local une demande plus importante de fonctionnaires doit être faite pour d'une part combler les départs au poste de police et d'autre part mettre en place une équipe hebdomadaire pouvant assurer les procédures disciplinaires.

FTSI :

Le bureau local met de nouveau en avant le manque de TSI dans la structure. Le nombre de TSI est actuellement insuffisant pour assurer le plan de charge imposé par la Direction Centrale.

Réponse de la Direction :

Le Commandant divisionnaire fonctionnel Nicolas GRETH nous donne quelques informations sur ce sujet. Actuellement, une demande de 8 FTSI est en cours et 3 FTFI vont venir compléter le dispositif. 1 est déjà incorporé à l'école et les deux autres vont partir en formation prochainement. Ces 3 FTFI souhaitent à terme devenir FTSI et un accompagnement leur sera proposé pour préparer au mieux les présélections. Les demandes de renforts faites par la Direction ne comptent pas le CTFI et le Chef UP TSI afin d'augmenter les chances d'obtenir un nombre suffisant de renforts. Le Commandant GRETH nous fait remarquer que la Direction de l'école de SENS, qui est également en manque d'effectifs, a décidé de revoir son plan de charge à la baisse et de prendre moins de sections pour respecter le ratio nombre d'élèves et formateurs TSI et qu'il faudra sûrement envisager cette solution s'il n'y a pas de renforts rapidement.



L'inquiétude du bureau vient du fait qu'à ce jour il n'y pas de postulants pour l'ENP Montbéliard en tant que TSI (problématique nationale qui pose la question du manque d'attractivité du métier dans les structures de formation). Le dispositif FTFI peut être effectivement un tremplin pour certains collègues à terme pour devenir FTSI. Il est également important que les FTFI puissent bénéficier d'une préparation aux épreuves FTSl.

Le bureau local fait remarquer que le recrutement de 4 généralistes sera appréciable et était effectivement nécessaire pour combler les derniers départs et d'éventuels RSA.

2. L'Amélioration de la qualité de vie au travail

LES HORAIRES VARIABLES :

La mise en place des horaires variables pour les formateurs est pour l'ensemble des collègues une vraie amélioration de la qualité de vie au travail et cela permet d'avoir de la souplesse dans les horaires. Le bureau fait remarquer qu'à ce jour ce dispositif n'a pas eu d'impact négatif sur la pédagogie.

Une demande du bureau local UNITÉ SGP POLICE est faite pour déplacer la plage fixe de l'après-midi de 14h00 à 16h00 afin de favoriser encore plus cette souplesse dans la gestion des heures.

En effet, très peu de collègues badgent après 14h00 et cela ne gênerait pas la pédagogie puisqu'un collègue qui part actuellement à 16h30 a déjà fini déjà ses cours depuis 15h30. Cela lui laisse encore une demi-heure (s'il veut partir à 16h00) pour finir sereinement sa journée.

Réponse de la Direction :

Le Commandant GRETH confirme que la mise en place de ces horaires variables n'a pas eu d'impact négatif sur la pédagogie. Madame la Directrice nous précise qu'elle n'était pas favorable à la mise en place des horaires variables et qu'elle regrette de ne pas voir plus de collègues présents dans l'école après 16h30. Elle ne prendra pas à son niveau de décision sur notre demande et qu'elle suivra des instructions zonales.

Pour le bureau local et comme précisé par le Commandant GRETH le départ de collègues à 16h30 n'impact pas la pédagogie. Les horaires variables collent parfaitement avec la quatrième partie du dernier protocole qui vise à renforcer l'accompagnement des agents de la police nationale pour la conciliation vie privée/ vie professionnelle.



Réponse du bureau local :

Frédéric PRASSEL informe Mme RUER qu'il va en discuter avec Mme SIRE-FERRY, Directrice Zonale, lors d'une audience prévue prochainement. Mme la Directrice nous fait savoir qu'elle appliquera les Directives Zonales.

LA RESTAURATION :

Le protocole du 02 mars 2022 précise que l'épanouissement professionnel est un enjeu majeur pour la police nationale afin de favoriser une action efficace de chacun des agents dans l'exercice de ses missions et qu'un des axes à prioriser est la restauration des policiers à travers l'harmonisation à la hausse des subventions ministérielles à la restauration administrative.

Le bureau local UNITÉ SGP POLICE précise qu'il y a quelques années l'admission à la Sodexo (à l'heure actuelle de 4,03 euros) était pris en charge par l'administration et que cela faisait baisser considérablement le prix du repas qui vient d'augmenter encore de 36 centimes et est donc à 7,61 euros. Ce prix du repas à Montbéliard est peut-être l'un des plus élevés des structures de formation et est un frein pour beaucoup de collègues.

Le bureau local demande à la Direction de voir s'il n'y aurait pas la possibilité de reprendre en charge ce droit d'entrée à la Sodexo, pour l'ensemble du personnel de l'école de police, et ainsi faire passer le panier sous les 5 euros.

Ce prix plus attractif serait alors l'occasion de voir peut-être plus de personnels accéder à la restauration (comme c'était le cas il y a quelques années) et ainsi favoriser le mieux vivre ensemble et la convivialité.

Réponse de la Direction :

Madame la Directrice convient que le prix actuel du repas est élevé. Le commandant va faire un point sur les tarifs pratiqués dans les autres écoles. Madame la Directrice va se renseigner sur les possibilités budgétaires offertes pour faire baisser le panier et reviendra vers nous pour nous donner les informations et les possibilités.



3. Les avancements et les impacts du nouveau protocole

Un point a été fait sur le prochain mouvement des avancements et les discussions se sont faites en tenant compte des impacts du nouveau protocole.

Nous tenons à remercier Madame la Directrice et son adjoint pour leur disponibilité et la qualité des échanges.



UNITÉ SGP POLICE, UN SYNDICAT DE PROXIMITÉ AVEC LA TECHNICALITÉ EN PLUS



UNITÉ SGP POLICE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL NOTRE PRIORITÉ

